

**Délibération N° 2020-55**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2020.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Dont :

Pour : 16

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par délégation  
La Directrice Générale des Services

**Irène GAZEL**

**Nathalie DOMPNIER**



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.